

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, C. Arhuero, P. Meylan, S. Pérou, S. Manganelli, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nath. Laks donné à Nicolas Laks

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, G. Vilmint, S. Baud, M. Aragon

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	14
Votants	15
Dont pouvoirs	01

N° 2022-44

FINANCES- Attribution des subventions aux associations exercice 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'attribuer les subventions versées au titre de l'année 2022 sur la base des propositions exposées en séance plénière le 23 juin 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dossiers de demandes de subventions adressés en mairie par les associations pour l'année 2022,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION 2020	PROPOSITION 2022	NPPV	POUR	CONTRE	ABS
ASSOCIATIONS COMMUNALES						
ASSOCIATIONS EXTERIEURES						
Mutame	39	117	2	13	0	0
Athle St-Julien 74	345	330	2	13	0	0
TOTAL	384	447				

Il est à préciser que ce tableau ne recense pas l'ensemble des associations beaumontaises. En effet, un certain nombre d'entre elles ne sollicite pas de subvention auprès de la commune.

N° 2022-44



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le



ID : 074-217400316-20220630-D2022_44-DE

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2022 de la commune
- D'attribuer les subventions 2022 selon le détail ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

